

SORBONNE DOCTORAL LAW REVIEW (REVUE DOCTORALE DE DROIT DE LA SORBONNE)



2024

Source: site web de l'éditeur

Titre

Sorbonne Doctoral Law Review (Revue Doctorale de Droit de la Sorbonne)

Auteur(s)

Lovich Marina (Rédactrice en chef)

Date

-année de création : 2017

-année de parution : 2018

Éditeur(s)

Sorbonne Student Law Review Association :

Alexis Alex

Ayadi Amani

Langle Guillaume

Santoro Marco

Tourres Guillaume

Sultra Victor-Ulysse

Support

Electronique

Type de document

Revue

Périodicité

Semestrielle

Source du droit

Doctrine

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

Crée en 2017 à l'initiative de doctorants, d'enseignants et d'étudiants de l'Université Panthéon-Sorbonne et en partenariat avec l'École de droit de la Sorbonne, Sorbonne Doctoral Law Review a vocation à publier les travaux de chercheurs dans le domaine juridique en anglais et en français. La revue disponible à titre gratuit et en open access couvre tous les domaines du droit et promeut la transdisciplinarité.

Un comité scientifique et un comité de lecture veillent à la qualité intellectuelle du contenu.

Type de classement

Méthodique

-un sommaire

-un éditorial

-des articles

-une introduction

-un résumé

-une conclusion

Clefs d'utilisation

Dans chaque numéro :

-une table des matières

-des mots-clés

Veille

Revue signalée dans **Mir@bel** :

<https://reseau-mirabel.info/revue/5392/Sorbonne-Student-Law-Review-Revue-juridique-des-etudiants-de-la-Sorbonne-SSLR-RJES>

Liens

Lien vers la [revue](#).

Fiche réalisée par : Eric KITTIRATH (SCD Paris1 Panthéon-Sorbonne), le 04/01/2025

Mise à jour le 12/02/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)

[Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).